

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 5 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 13

Présents 10

Votants 12

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2025

Date de l'affichage de la convocation : 30 janvier 2025

Délibération N°2025-01

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENTS EXCUSES, Luc DELANNOY a donné pouvoir à Agnès DELANNOY, Jacques PERARD a donné pouvoir à Patrick HERVE

ABSENT : STIANTI Mary

Secrétaire de séance : Nathalie HOUSSIER

Objet : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints après la démission de Madame Géraldine MARTYNIAK, 4ème adjointe.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Géraldine MARTYNIAK du poste de 4ème adjointe le 14 janvier 2025, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

Fait et délibéré à QUINCY
Le 5 février 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Nathalie HOUSSIER



Publication sur le site internet de la commune le : 06 février 2025
Acte transmis en préfecture le : 7 février 2025